



Communiqué de presse

Annecy, le 1^{er} avril 2020

Santé publique : coronavirus COVID-19

Arrêté préfectoral prolongeant l'interdiction de fréquentation et d'activités en montagne dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 jusqu'au 15 avril 2020

En dépit des mesures de confinement généralisées prises par le Gouvernement depuis le 16 mars dernier, il a été constaté la pratique encore trop nombreuse d'activités en montagne dans le département de la Haute-Savoie.

Ces activités, souvent à risque, mobilisent très régulièrement les moyens de secours et risquent d'engorger les unités d'urgence et de réanimation.

En conséquence, Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie a décidé par arrêté du 25 mars 2020 d'interdire tous les déplacements en montagne dans un rayon supérieur à 100 mètres de dénivelé au-dessus du lieu de confinement et ce jusqu'au 31 mars 2020.

Par arrêté du 30 mars 2020, le préfet de Haute-Savoie a prolongé cette interdiction jusqu'au 15 avril 2020.

Pour se protéger et protéger les autres, Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie rappelle les consignes suivantes :

- Se laver régulièrement les mains
- Tousser dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Pour toute question relative au Coronavirus, une plateforme téléphonique est ouverte 24h/24h, toute la semaine au **0 800 130 000** (appel gratuit).

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour
d'une zone touchée par le virus, composez le 15



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00